

**DAJI/2024/Décision/Tarifs/05**

Décision portant approbation du tarif du colloque  
« 19e édition annuelle de la Politique de formation des  
enseignants en Europe (TEPE) » - SFERE

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**Considérant** que la Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence (SFERE-Provence, FED4238), a présenté une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « 19<sup>ème</sup> édition annuelle de la Politique de formation des enseignants en Europe (TEPE) : Innovation dans la formation des enseignants : Changement durable et évaluation de l'impact aux niveaux macro, méso et micro »,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « 19e édition annuelle de la Politique de formation des enseignants en Europe (TEPE) : Innovation dans la formation des enseignants : Changement durable et évaluation de l'impact aux niveaux macro, méso et micro » organisé la Structure Fédérative d'Études et de Recherches en Éducation de Provence (SFERE-Provence, FED4238).

Ce colloque aura lieu du 20 au 22 mars 2024 à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), site d'Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Catégorie	Droit d'inscription
Tarif normal	150€ HT (165€ TTC)
Membre du Comité Scientifique ou du Comité d'organisation	Gratuité

**Article 2**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 21 février 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **05 MARS 2024**  
Transmis au Recteur le :

**05 MARS 2024**